

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT D'ADHESION AU GROUPEMENT

	Droit d'entrée HT :	redevance mensuelle HT *
Micro-Entrepreneur, artisan seul :	1.500 € ht	35 €
Entreprise SARL de 2 à 5 personnes :	2.000 € ht	70 €
Entreprise de 6 à 10 personnes :	3.000 € ht	100 €

Au-dessus : nous consulter, paiement en 2 X possible

Redevance mensuelle pour la participation aux services MUTUALISES aux adhérents :

***Base minimum pour la communication et la communication des fiches contacts pour des devis et travaux à réaliser sur le secteur de l'adhérent**

Adhésion à la bourse des MISSIONS pour MICRO ENTREPRENEURS, nouveaux micro-entrepreneur citoyen.

Pour salariés qui demandent expressément le **statut de micro-entreprise**, ils disposeront d'une Bourse des missions disponibles à la fin d'une mission en cours. Répondant ainsi à la réglementation de ce statut

- Droit d'entrée pour ceux qui n'ont pas l'inscription au RC, le groupement se charge des démarches : **: 90 € ht**
- Droit d'entrée pour le micro-Entrepreneur, déjà immatriculé : **gratuit**
- Adhésion mensuelle : pour la consultation des missions : **30 € /mois**
- Pour les déclarations fiscales * : **40€ / mois**

**les déclarations se font par transfert des factures rédigées par MEC envoyées au Groupement*

- Promotion de l'entreprise sur le site des Nouveaux Citoyens, reportage vidéo, organisation d'évènements, manifestations en partenariat avec le secteur associatif, sportif, ludique, etc ... : **SUR DEMANDES**